

---

# ENCYCLOPÆDIA UNIVERSALIS

---

CORPUS

21

---

SIGILLOGRAPHIE - SYRIE

SESB 8064/21



084 ENCa

8002/21

Les institutions politiques suisses se caractérisent par une grande stabilité, d'autant plus étonnante qu'elles régissent une société fortement fragmentée et diversifiée. Au carrefour des trois cultures européennes, la Suisse porte la marque des clivages linguistiques : aux trois langues, l'allemand, le français et l'italien, s'est ajoutée une quatrième, reconnue bien que mineure, le romanche. À l'exemple des langues, les clivages religieux traversent les frontières cantonales en s'interpénétrant. La Suisse est aussi exposée aux clivages politiques : il y a une douzaine de partis dans le pays. Cette image devient bien plus complexe si l'on y introduit la disparité économique et les différences d'attitudes

d'un canton à l'autre. Dans ces conditions, l'établissement et le maintien du lien confédéral ne pouvaient se réaliser que dans le respect des diversités que garantit le fédéralisme.

La naissance lente et parfois agitée du canton du Jura – depuis la création du Rassemblement jurassien en 1947 jusqu'à l'adoption par le peuple suisse du référendum constitutionnel révisant les articles 1<sup>er</sup> et 80 de la Constitution fédérale et consacrant le vingt-sixième canton suisse – illustre la mise en œuvre des principes du fédéralisme : séparation du Jura du canton de Berne auquel il avait été rattaché en 1815, création d'un nouveau canton, qui, à l'instar des autres, se dote d'une Constitution (3 févr. 1977), d'un Parlement (Grand Conseil) de soixante membres et d'un gouvernement (Conseil d'État) de cinq membres élus au scrutin populaire direct. Ainsi, la Confédération compte désormais vingt cantons et six demi-cantons.

DUSAN SIDJANSKI



*Les Alpes de l'Oberland bernois vues de la Jungfraujoeh à 3 457 mètres d'altitude (Larrier, Rapho).*